Mots fantômes ou obscurs datations douteuses

Autor(en): Merk, Georges

Objekttyp: Article

Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Band (Jahr): 44 (1980)

Heft 175-176

PDF erstellt am: **02.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-399698

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

MOTS FANTÔMES OU OBSCURS DATATIONS DOUTEUSES

A propos de l'étude des héritiers du suffixe lat. -TIONE dans la Gallo-Romania, nous pensons avoir découvert un certain nombre d'erreurs diverses dues aux scribes, aux éditeurs ou aux lexicographes. En voici les plus intéressantes du point de vue philologique.

Remarque : Nous n'avons pas retenu les erreurs que Levy (S.Wb.) avait déjà relevées chez Raynouard.

1) Préfixe A- / absence de préfixe :

Un certain nombre de mots commençant par le préfixe a-sont mal attestés ou simplement supposés par des éditeurs ou des lexicographes. L'état des mss ne permet pas toujours de décider si par ex. l'article la ou les possessifs ma, ta, sa doivent être compris comme tels ou s'il faut lire l'a-, m'a-, etc.

ACCOUVAISON? 'couvaison'.

Aucun dict. ne signale ce mot; il est cité par Cohn, Die Suffixwandlungen im vulg. Lat. u. im vorlitt. Französisch, Halle 1891, p. 134.

ACONTOISON ou CONTOISON? 'récit'.

Gdf (I, 73b) et *FEW* (II, 995a, *computare*) donnent *acontoison* (XIII^e s.), bien attesté.

Gdf (I, 266b) et T.L. (II, 775), qui se contente de renvoyer à Gdf, donnent aussi contoison dans une seule citation, de Gui de Nanteuil : « Li vers en sunt moult bon, si a moult contoison » (Ms. M). Mais Monfrin (Rom. 75, 1954, p. 211-230) donne la leçon d'un autre ms. qu'il trouve préférable : « Li ver en sont bien fet, cortois en est li son » (Ms. F).

Le FEW (s.v. computare) ne cite que acontoison.

AJOSTAISON et JOSTAISON?

Gdf (I, 206c 'addition') et T.L. (I, 269 sans traduction) citent Ph. de Thaon, *Comput*, 938 (éd. Mall): «Ço est ajustaison». Le *FEW* (V, 98b, *juxtare*) cite également *ajostaison* 'addition' (hap. XII^e s.).

T.L. (IV, 1800, s.v. jostaison) est le seul à donner josteison 'assemblée':

« a la grant josteison Ou furent assemblé cent mile homes par non ».

Récit de la Première Croisade, fin XII^e-début XIII^e s., éd. P. Meyer in Rom. V, 1876, p. 11, v. 101 (rien dans l'app. crit.). Le FEW (s.v. juxtare), avec ce sens, ne connaît que le subst. jostee 'assemblée'.

AR(R)AZO ou RAZO? 'raison, motif'.

- a) chez G. de Bornelh (éd. Kolsen, I, p. 166, 29, 63) nous lisons : « C'a defendre·m n'ai arazos » (trad. « motif »). D'autres mss ont : « n'aia razos ».
- b) Rayn. V, 54b, a un article arrazo et cite Cout. de Condom, Tit. de Bordeaux et G. Magret. Mais toutes ces attestations peuvent être des gasconismes pour razo (cf. a.land. arrazon « motif », FEW, X, 109b, ratio). Fort curieusement le Pt.Levy cite arazon « raison, motif », alors que dans son S.Wb. Levy corrige le arrazonablament de Rayn. (V, 54a) en molt razonablament.
 - c) afr. ARAISON?

Dans Floire et Blancheflor, Version I (éd. Krüger, Berlin 1938, v. 2124) nous lisons :

«Li portiers a le cuer felon, Sempres vos metra a araison». I 2 3 4 5 ? ? 7 8

Dans l'éd. Pelan (Strasbourg 1937) nous lisons au contraire (v. 1889) :

« Lors si vous metra a reson ».

1 2 3 4 5 6 7 8

Aprov. ar(r)aro et afr. araison des fantômes?

ARUTEISON?

Brunot, H.L.F., I, 279, dans une énumération de mots en -aison, cite aruteison, sans en donner le sens. Le mot ne figure dans aucun dict. Une faute pour la ruteison? A moins que ce soit un dérivé du verbe aroter, arouter « mettre en route, mettre en troupe » (Gdf I, 405c et T. L. I, 545). En tout cas le FEW (X, 570-573, rumpere) ne signale pas de aruteison.

ATARGISON ou TARGISON? 'retard'.

Gdf (VII, 647c) et T.L. (X, II5) donnent plusieurs attestations de targeison, dont deux de la Vie de S. Thomas de Guernes de P. de S. Maxence (éd. Walberg, 1922 et CFMA nº 77, 1964, les vers 1862 et 4751); le poème date de II72-II74. Le FEW (XIII, I, II7a, tardicare) donne aussi targeison (avec la même référence) et targison (XIVe s.).

Gdf (I, 466a) et T.L. (I, 624) sont les seuls à signaler aussi atargison : « sans faire atargison » dans B. de Sebourg (xive s.), éd. Boca 1841. Nous n'avons pas vu d'édition plus récente. Pour le compte des syllabes, « sans faire targison » conviendrait également. En tous cas le FEW (s.v. tardicare) ne donne pas atargison.

AVESPROISON et (?) VESPROISON 'soir, entrée de la nuit '.

Le FEW (XIV, 346b, vesper) signale avespreson (XIIIe s.). Gdf (I, 524b) donne des citations de avesproison, vérifiées l'une dans Maugis d'Aigremont (éd. Castets, R.La.R., XXXVI, 1892, p. 126, v. 4408):

« Mes Maugis erra tant qu'a une avesprison Encontra .I. paumier ; ... » ;

l'autre citation dans *Ciperis* (éd. W. G. Woods, Chapel Hill 1949, p. 71, v. 2502) : « Dont fina la bataille contre l'avesprison ». Mais dans les deux cas la versification n'exclut pas *vesproison*; et T.L. ne donne pas *avesproion* (ni *avesprison*). Par contre *vesproison* ne se trouve dans aucun dict. sauf dans Gr. d'Hauterive.

AVISON et (?) VISON 'vision, vue, présence'.

Gdf (VIII, 266b, s.v. vision) donne vison « vue, présence », cité de Ben. de S. M., Le Roman de Troie (éd. Joly 1870, v. 29659) : « S'estoit tornez en ma vison ». Mais le passage semble avoir été malmené par les scribes : le

ms. A (utilisé par Joly) porte « en mavison » : où couper...? D'autres mss donnent « en avision », « davision » ; enfin Constans (éd. S.A.T.F., IV, p. 362, v. 29660) a imprimé : « Estot, ço m'ert en avison ». Dans l'éd. Constans (I, p. 198, v. 3873) nous lisons un autre ex. : « Sempres maneis en m'avison ». Ici les autres mss donnent « en ma vison », « en avison », etc. Que faut-il lire...? T.L. (I, 743 s.v. avision) donne deux ex. de avison : « Icele nuit sonja une avison oscure » (Rom. d'Alex., éd. Michelant 6, 21) ; ce qui pourrait être lu « une vison » ; et « Il prist un jour son arc..., Si en fist un beau trait par avison » (Audigier 39, in Fabl. et Contes de Barbazan-Méon, 1808), que T.L. traduit par « Schätzung, Zielen ».

Le *FEW* donne afr. *avison* 'vision', avec des attestations du même mot avec le même sens dans les dialectes modernes, aussi bien s.v. *visio* (XIV, 526a) que s.v. *visus* (XIV, 536a).

Mais le *FEW* (s.v. *visio*) donne également Morvan *vion* 'vision, aperçu, avis ' (d'après Chambrure, *Gloss. du Morvan*). Ce *vion* serait-il une forme dialectale de *vison* ? Chambrure renvoie à l'afr. *vison* et *avison*! Mais le Morvan (même source) connaît aussi *avion* « id. »! Peut-on admettre que les deux formes *vison* et *avison* ont existé ?

2) Préfixes A- / ES- / EN- / absence de préfixe :

AATISON, AHATAISON, AASTISON, ASTISON, HASTISON, ENHASTISON.

Au sens de 'défi, provocation, ardeur 'aatison est signalé par Gdf (I, 13b) et par T.L. (I, 33). Dans les textes fr.-ital. ce mot se trouve sous les formes atison (Entrée d'Esp. vers 15670) ou aitexon (La Pharsale, vers 741). Le FEW donne 1) s.v. hatjan (XVI, 179b), agn. ahataison 'provocation'; mais 2) s.v. etia (XV₂, 90a) il pense que le h de ahataison n'est qu'une graphie, mis à cause de l'hiatus et que c'est le même mot que aatison.

Il n'est pas certain qu'il s'agisse d'une simple graphie, car dans Simon de Pouille (éd. Baroin, vers 334 et 485) se trouvent les formes astison, aastison « défi ». D'ailleurs Gdf et T.L. (s. verbe aatir) donnent des graphies aastir, ahastir, ce qui laisse supposer une contamination avec la racine hast, comme ahataison pourrait faire penser à une contamination de hatjan. Sémantiquement les trois racines sont très proches.

Hastison n'est signalé que par Gr. d'Hauterive. C'est peut-être une des nombreuses formes de aatison avec un des croisements précités. En tout cas T.L. (II, 423, s.v. enhastison) et le FEW (XVI, 124b, haist) pensent que

afr. enhastison « hâte, ardeur » doit être le résultat d'un croisement entre la racine (en)hast- et le verbe aatir.

AFAITAISON, ESFAITESON, FAITESON.

afaitaison, -eison, -eson, -ison est la forme la plus attestée, mais avec des sens très divers. Le FEW (XXIV, 245a, *affactare) signale les sens suivants : I) « a. de dresser, d'apprivoiser un animal »; 2) « façon, manière » ; 3) « nature, condition des choses »; 4) « transmission d'un bien ». C'est le 2^e sens qui est le plus commun.

Gdf (III, 7c) est le seul à donner esfaiteson « façon, manière » (s.v. effaiteson), dans la citation suivante :

« Vostre prevoz trovai de mal esfaiteson Assez me ramponna, ne medit se mal non »,

tirée du Rom. de la vanjance Vaspas. (Il s'agit de la Vengeance du Seigneur, cf. Bossuat nº 3086-7). W. Suchier a édité un certain nombre de passages de cette œuvre, mais la citation de Gdf ne s'y trouve pas (ZRPh, XXVI, 161-198 et XXV, 94-109). De toute façon es- pour a- est un dialectalisme que nous reverrons plus loin sous asuioison = essuioison. D'ailleurs T.L. pour effaitier renvoie simplement à afaitier, pour esferir à aferir, pour esfermer à afermer.

Quant à faiteson, ce mot paraît 1) T.L., I, 170 (s.v. afaitaison) dans « la fetison fist » (Urk. 1276 578) au sens de « transmission d'un bien » ; c'est probablement une mauvaise lecture de l'afetison. — 2) dans la Guerra d'Attila (éd. Stendardo) au sens de « forme, aspect », alors que dans le même ouvrage afaiteson signifie « astuce, ruse ». Il semble donc que ce soient deux mots différents.

ALUMOISON, -ISON / ENLUMISON ' le fait de recouvrer la vue '.

Gdf (I, 244b) cite un exemple de alumoison de Ren. de Montauban (éd. Michelant 176, 6): « Il (Longinus) le (le sang de J.-C.) tert a ses iols, si ot alumoison ». Avec exactement le même contexte Gdf donne un second exemple des Aliscans: « Ses euz en tert, si ot alumoison ». Le dernier exemple figure aussi dans T.L. (I, 318), mais avec la forme alumison. Le FEW (XXIV, 343a, alluminare) donne également alumison.

Dans Ren. de Montauban (éd. Castets, R.La.R., XXXVI, 1892) nous retrou-

vons à la p. 374 (v. 45) le même vers cité plus haut de l'éd. Michelant (176, 6); mais aussi, à la p. 375 (v. 23) le terme *enlumison*, avec le même sens et dans un contexte identique : « Il en torcha ses iex, si ot enlumison ». Ce terme ne figure dans aucun dict., pourtant le *FEW* (XXIV, 341 a) cite aussi les verbes *enlumer*, *eslumer* (surtout a.lorr.), avec les mêmes sens que *alumer*.

ARRAGISON, EREJOIZON / ENRAGEZON / RAGISON ' rage, folie'.

Gdf (I, 371a) est le seul à donner le mot *arragison* : « En sa plus grande arragison » (Lefranc). On pourrait croire qu'il s'agit d'une « faute » de lecture pour « grande ragison ». Mais le verbe *arager* « enrager » est encore bien attesté jusqu'au xvie s. (Hug.).

D'ailleurs R. Levy (*Rech. lexic.*) cite *erejoizon* « rage, folie » (cité par *FEW*, X, 9b, *rabies*), qui pourrait bien être le même mot ; la même équivalence (*er*- pour *ar*-) se retrouve dans *ereyzon* « labourage » (R. Levy, *Trésor*) = frprov. *araison* «id.» (*FEW*, I, 123a et XXV, 82b, *aratio*). A moins que ce *erejoizon* de Levy soit le même mot que le *enragezon* de Baïf ou le *enrageaison* du *Cabinet Satyrique* (fin xvie s., publié en 1618), in *FEW*, X, 10b.

Enfin ragison « rage, colère » n'est donné que par Gr. d'Hauterive, sans référence.

Notons que T.L. ne connaît aucun de ces substantifs que nous venons de citer, alors qu'il signale chacun des verbes correspondants : aragier (I, 488), enragier (III, 490), esragier (III, 1278), ragier (VIII, 178).

ASUOISON / ESSUIOISON 'a. d'essuyer'.

Gdf (I, 455c, s.v. assuioison) signale un asuioison dans une citation des Aliscans:

« Si vus lava antor et anviron,

A ses chevous i mist asuioison ».

Greimas (47a, s.v. assuer) signale aussi assuioison (sic) avec référence aux Aliscans.

Mais ce n'est qu'une forme pour essuioison. L'éd. Guessard et Montaiglon des Aliscans signale dans sa préface que a- pour es- est un trait particulier du ms.: acrier = escrier, atrangler = estrangler, etc.; cf. aussi aperance = espérance dans Barlaam et Josaphat (éd. Mills, 100, 27) et atablison pour establison dans le Livre de Jost. et de Plet, dont le même ms. (B.N. 2844, p. 7) porte, à deux lignes d'intervalle, atablisõ, puis establisõ.

D'ailleurs T.L. (III, 1319, s.v. essüaison) cite le même vers que Gdf (Alisc. 214, éd. Guess.-Mont.) avec la forme essuïson : il s'agit de Ste Madeleine qui

« Et de ses larmes les (les pieds de J.-C.) lava environ A ses ceveus en fist essuïson ».

(Ces deux vers, dans une version et dans un contexte identiques, sont également donnés par Gdf lui-même (III, 582b, s.v. essuïoison) et par T.L. (III, 1319, s.v. essüaison) avec la forme essüeson, cités de la Conq. de Jérus., v. 7023 (éd. Hippeau):

« Qu'ele les vos lava entor et environ As chevox de son chief en fist essüeson ».)

Donc un article asuioison ne se justifie pas : c'est le même mot que essuioison auquel Gdf aurait pu se contenter de renvoyer.

ESCHAITIVOISON / ENCHAITIVAISON / CHAITIVOISON ' captivité, misère '.

Le mot le plus communément attesté est chaitivaison, -eison, -oison : FEW (II, 330 b, captivus) l'atteste du XI^e s. \rightarrow Palsgr. 1530. Il est encore dans Cotgr.

Eschaitivoison est donné par T.L. (III, 832), chez Hagin le Juif (1273), et par R. Levy (Contrib.), s.v. chaitivoison.

Gr. d'Hauterive est le seul à signaler *enchaitivaison* « emprisonnement », sans référence.

3) AAÏSON OU *AAISISON?

Gdf (I, 9b) donne une entrée aaison « âge? », mais dans la citation nous lisons aaison:

« Ja troves vos assez gent de religion, Clers et prestres et moines de grant aaïson ».

(Ren. de Montaub., p. 93, Michelant).

L'éd. Michelant (93, 14) donne effectivement ces deux vers avec la forme aaïson, ainsi que l'éd. Castets (R.La.R., L, 1907, p. 455, v. 3508), d'après le ms. La Vallière, B.N. 24387.

T.L. (I, 28) reproduit Gdf, mais propose la correction que Tobler (ZRPh 5, 154) avait déjà proposée: lire aaisison (donc un dérivé du verbe aaisier) avec le sens de « Pflege » (soin). T.L. (I, 1216, Supplément) cite encore Cohn qui avait proposé la correction moines de grant aorison « de grande piété ». Or le subst. *aorison n'est attesté nulle part (voir ce que nous en disons in Mélanges Gossen, II, 630); bien plus: le contexte de R. de Mont. nous apprend qu'il ne s'agit pas de « piété », bien au contraire, mais de « bonne vie », de « bonne chère »; qu'on en juge: Si vous êtes dans la misère, ne vous attaquez pas à moi, mais aux couvents où vous trouverez des moines « de grant *aaisison » qui

« ... ont les chars tendres, si ont gras le roignon, Mioldres sunt à mengier que cisne ne poon ».

(éd. Michelant, 93, 17-18);

et Michelant, dans sa traduction très libre, dit : « Fresst die Mönche auf ! Ihr Fleisch ist besser als Lammbraten ». Nous comprenons d'autant moins le FEW (XXIV, 152a, adjacens) qui donne la graphie erronée aaison et qui pour l'expression de grant aaison (1195) propose la traduction ' facilement ', alors que lui aussi signale et semble approuver la correction de T.L.

Le mot aaïson (de l'éd. Michelant) est un hapax. D'autres mss (d'après l'éd. J. Thomas, L'épisode ardennais de Ren. de Montaub., Brugge 1962, II, p. 137, v. 1598-9) donnent :

« Ja a il assez gent dedens sa region, Prestres ou moinnes de grant religion ».

Mais en note l'éditeur signale que le vers 1599 est faux, par « l'omission de Clers ou... au début du vers ». Rien d'autre dans l'app. crit.

Le texte de Michelant semble donc le meilleur, à condition de rapprocher effectivement le subst. *aaïson* du verbe *aaïsier*, phoniquement et sémantiquement, comme le propose T.L.

4) APPRIVOISON '?'.

In Meyer-Lübke, *Hist. Gram. fr. Sprache* I, p. 288-9. Aucun dictionnaire ne signale le mot. Mais Lac. (s.v. *aprivoiser*) nous donne peut-être la source de l'erreur ; on y lit la citation suivante d'un fabliau :

« Hours, liepars et lions, leu, guerpil, singe et chien Donte l'en bien par nature et *aprivoise on* bien ». 5) Atisison 'agitation, excitation'.

In T.L., I, 644. Mais c'est une correction (inutile?) de Crapelet dans son éd. du Roman dou Chastelain de Coucy et de la Dame de Fayel (vers 5666):

« ... ne pense mie Que la dame soit endormie Ains est en grant atisi[s]on ».

D'ailleurs Gdf, I, 478b (pour la même citation) et le FEW (XIII₁, 358a, titio), donnent attision. M. Delbouille, dans son éd. du même texte (S.A.T.F.) donne « est en grande dazion » (= vertige) et cite la variante attision (vers 5644).

Donc la correction de Crapelet-T.L. ne s'impose pas : seul *attision* semble attesté.

6) AVERTISON 'avertissement'.

Seuls Gdf (I, 522c) — et Greimas (53b) — donnent ce mot dans une citation du *Gir. de Vienne*, éd. Tarbé :

« Vait s'en Girars et sans avertison Ensamble o lui Aymerit le baron'.

Or le ms. utilisé par Tarbé (B.N. fr. 1448) donne pour ce passage arestoison. D'ailleurs tous les mss, ainsi que l'éd. S.A.T.F. et celle de Yeandle (v. 1987) donnent arestoison: «Vait s'en Girart sanz plus d'arestoison» (éd. Yeandle). Et pourtant le FEW, qui dans le t. I, 42a, s.v. advertere, ne mentionne pas le mot, a cru bon de l'introduire dans le t. XXIV, 200a, avec la référence à l'éd. Tarbé!

7) BOUËLAIJON 'cour galante' (Chatenois).

Il ne faut pas tenir compte de l'étymon proposé par le *FEW* s.v. velum (XIV, 224a) avec l'explication sémantique trop astucieuse qui s'y trouve, mais il convient de se reporter au tome XV₂, 3a, s.v. buhlen, qui est évidemment le vrai étymon. Le *GPSR* (II, 609a) ¹ et le *Bull. Soc. Belf. d'émulation* p. 81) le font également venir de l'all. buhlen « courtiser ».

1. GPSR = Glossaire des Patois de la Suisse Romande, Neuchâtel 1924.

8) BOUTECUISON '?'.

Le mot est signalé comme masculin (pourquoi?) à deux reprises dans T.L.: I, 1089 (s.v. botecuison) et VI, 158 (s.v. moïson). Il s'agit de la même citation du Vers de la Mort (173, 11, éd. Windhal) que voici (mais Windhal l'écrit en deux mots):

« Dont quiert tesmoins de muison Et garnis de *boute cuison*, Que, por eus parjurer, a faite ».

Il s'agit d'une diatribe contre les avocats mais Windhal ne sait pas expliquer bote cuison.

Or dans FEW (XV₁, 215a, botan) nous lisons: judfr. boter « fermenter, devenir aigre, avoir mauvais goût », mfr. bouter « vomir », nfr. boute-tout-cuire « goinfre »; et II₂, 1164a s.v. coquere: Montb. boute-tout-queure « goinfre », nprov. bouto-couire « cuisinier de couvent ». Si le mot boutecuison a vraiment existé, nous proposons la traduction « vomissure » ou peut-être « mauvaise cuisine »; à moins que boutecuison soit une mauvaise lecture pour boucecuison (pic. bouce = fr. bouche) « aigreur qui sort de la bouche ». Cf. gorgoçon < gurges + coctio « aigreur de la bouche ou de l'estomac ».

9) a.prov. clapazon / caplazon / chaplazon.

Dans l'éd. de la Chanson d'Antioche en provençal de P. Meyer (Arch. de l'Orient latin, II, 1884, p. 492) nous lisons au v. 640 : « A las armas qu'il porto mogro tal clapaso », que l'éditeur traduit ainsi (p. 508) : « Ils ont (sic) avec leurs armes un terrible abattis ». Mais dans son Introduction (p. 472), P. Meyer signale pour son texte « la tendance à déplacer certaines consonnes, principalement l'r et l'l, ainsi clapar 91, clapaso 640 (caplar, caplaso)... ». Il pense donc corriger clapaso en caplaso.

Or, à notre connaissance, les textes et tous les dict. d'aprov. ne connaissent que *chaplazon* et non *caplazon*; le *FEW* (II, 284a, *cappare*) précise que le mot a pénétré en occitan par le français, d'où les formes toujours avec *ch*-¹. La forme *caplaso* proposée par P. Meyer n'est donc pas attestée et il n'est donc pas besoin de corriger le *clapaso* du texte qui vient de la racine *klapp*- « frapper » (*FEW*, II, 732).

1. Sauf naturellement le pic. caplison, in Restor du Paon, v. 261 (éd. Carey, Textes litt. fr., Genève 1966, p. 53).

Ceci étant dit, la proximité sémantique et phonique entre les verbes chaplar et clapar est évidente et les confusions ou contaminations ont été fréquentes : cf. K. Stichel, Beiträge zur Lexikogr. des altprov. Verbums, Marburg 1890, et K. Hofmann (Rom. Forsch. I, 117).

10) CLAPOISON 'mêlée'.

Greimas (117a) place sous l'entrée clapier « amas de pierres » le terme clapoison « mêlée » (Chans. d'Ant.). C'est une erreur. Il fallait placer le mot sous l'entrée claper « frapper avec bruit ». Le FEW II, 732a s.v. Klapp-« frapper », donne bien clapoison « mêlée ».

11) CHEVETOISON 'capitainerie, gouvernement'.

Montaiglon dans son éd. du Livre du Chevalier de la Tour Landry (p. 298) propose la correction chetivoison en chevetoison « capitainerie » pour le passage suivant : on va raconter l'histoire de la chaste Suzanne, épouse de « Joachim qui estoit grant seigneur en la chetivoison de Babilonie ». Mais pourquoi cette correction, pourquoi inventer un chevetoison attesté nulle part ? Le mot chetivoison avec le sens habituel de « captivité » convient très bien : « qui était grand seigneur durant la captivité de Babylone ».

Bien entendu, le *FEW* (II, 342-344) ignore ce *chevetoison aussi bien s.v. caput que dans les autres étymons de la racine cap-.

12) COLESON 'coup sur le cou '.

In Gdf II, 181c, dans une citation du Poème allég. :

« Li deaubles les aguillone De ses *coleson*[t], sez sermone ».

(La correction est de Gdf sans doute). Le ms. du Brit. Mus. que nous avons vérifié porte : « De sez cole sont... ».

Voici la lecture proposée par G. E. Fuhrken in ZRPh, 1895, p. 221, vers 1120 : « De s'escole sont... » (= ils sont à l'école du diable qui les sermone). Fuhrken ne fait aucune allusion à Gdf dans son app. crit., alors qu'il fait souvent des renvois à Gdf.

Mais l'expression « être à l'école du diable » ou « le diable vous prend à son école » est assez fréquente en afr. (cf. T.L., III, 941, s.v. escole).

Quant au subst. qui signifierait « a. de donner un coup sur le cou », l'afr. ne connaît que colee (FEW, II, 912a-b, collum). *Coleson est donc un fantôme.

13) COMBINAISON.

La date de la première attestation de ce mot n'est exacte dans aucun dict.; les raisons de ces erreurs sont multiples :

a) Bl-Wartb. (5° éd.) prétend que combinaison apparaît une première fois chez Oresme, dans une traduction de l'Éthique d'Aristote. C'est inexact. Oresme emploie combinacion; nous l'avons vérifié aussi bien sur le ms. 9505-06, f° 99 de la B.R. de Bruxelles (utilisé, pour son éd. de l'Éthique d'Oresme, par A. D. Menut, New York 1940, § 293.I.12), que sur le ms. 2668 Arsenal, f° 153; on y lit: « une conjugacion ou combinacion qui est faite selon dyametre... ».

L'erreur de Bl-Wartb. vient probablement de ce que Littré (s.v. combinaison), dans son Historique, cite Oresme (mais avec le terme combinacion dans la citation); déjà Gdf (II, 187a) avait fait la même erreur en attribuant combinaison à Oresme (Éth. 150). La même source d'erreur était Meunier (Essai sur la vie et les ouvrages de N. Oresme, Paris 1857) qui dans son Lexique s.v. combinaison (p. 166) cite la phrase d'Oresme, mais avec la forme combinacion. Le TLF (s.v. combinaison) rectifie et attribue à Oresme la forme combinacion « (Meunier) ».

Le *NDE* de Dauzat, Dubois, Mitterand ¹, comme souvent dans des cas semblables, est ambigu; on y lit (s.v. *combiner*): « *combinaison* id. [c'est-àdire: 1361 Oresme]; (-ation) ». Ce qui en clair doit vouloir dire qu'Oresme emploie *combination*. L'apparition définitive de *combinaison* n'est attribuée par le *NDE* qu'à Lamy 1680.

Pour le *FEW* (II, 937b, *combinare*) la première attestation de *combinaison* ne serait que de Fur. 1690.

- b) Des erreurs aussi pour la 1^{re} attestation véritable de combinaison: chez Pascal, Pensée 809 (éd. Brunschvicg) ou 302 (éd. Lafuma) nous lisons, selon la première édition (1669, donc posthume): « La combinaison des miracles ». Or le ms. B.N. fr. 9202 atteste que dans ce passage le mot combinaison n'est pas de la même écriture que celle de Pascal. Malgré cela, le TLF donne comme première datation de combinaison: 1669 (Pascal, Pensées).
- 1. $NDE = Nouveau \ Dict. \ Étymol. \ et \ Hist.$, Dauzat, Dubois, Mitterand, Paris 1974.

- c) Pourtant le mot combinaison a été employé par Pascal dès 1654 dans sa Lettre à Fermat (29.07.1654) et dans son Traité du Triangle arithmétique (1654, éd. princeps 1665) où il l'emploie à peu près 170 fois! Nous avons fait vérifier sur les mss.
- d) Lexis donne comme première apparition du sens psychologique de combinaison la date de 1663 (alors que le sens matériel apparaîtrait pour la première fois dans Furetière 1690). C'est encore une erreur, une double. Dans l'Introduction de Lexis on nous apprend que les matériaux diachroniques sont surtout pris au G.Lar.L.F., où nous lisons 1763 (Voltaire) comme date d'apparition du sens mental « mesures concertées pour assurer le succès d'une entreprise » (d'après FEW II, 937b, qui donne aussi Voltaire).

14) CONDONAISON 'pardon' (XIIe s.).

Seuls Gr. d'Hauterive et Greimas (130a) donnent ce terme, mais sans aucune référence. Le mot n'est signalé par aucun autre dict.

Le *FEW* (II, 1023a, condonare) ne signale que condonation « pardon » (Ben. S. Maure); s.v. donare et donatio (III, 136-7) seulement donaison et donation.

15) CONDUISON 'conduit, conduite'.

Seul Gr. d'Hauterive signale ce mot, avec la seule référence : XII^e s. Le *FEW* (II, 1025-6, conducere) ne signale que conduction et conduition ; pas non plus de *conduison s.v. ducere ni s.v. ductio (III, 170-173).

16) COU(Y)ESON ? '?'.

E. Philipot (Essai sur le style et la langue de N. du Fail, p. 146 s.v. piaison) cite comme mot technique terminé en -aison le mot couyeson, couyason, couezon, trouvé dans un contrat que le Chapitre de la Cathédrale de Rennes a conclu avec le Maître d'œuvres, du 1^{er} juin 1527. Ce texte est publié dans les Mélanges d'Histoire et d'Archéologie bretonnes, II, p. 221-223. Effectivement nous y avons lu les trois attestations suivantes : « ... entre les jambaiges et couyesons sera pierre froide » ; « ... chaicun jambaige et couyason desdictes vitres » ... ; « dont seront les couezons conduits à la haulteur dudict pillier ». Que signifie ce mot ? Il n'est signalé dans aucun dict., pas non plus dans les dict. techniques, ni de Gay, ni de Viollet-le-Duc, ni de Félibrien, ni de Jossier.

Est-ce que le mot serait une déformation de écoinçon? Le FEW (II, 1536a, cuneus) donne Manche écoueuson « pièce de maçonnerie destinée à former une encoignure » et Yonne acouéson « objet placé dans un coin ». On peut ajouter à ces mots ceux que cite M. Juneau dans Hommage à P. Gardette (RLiR 38, 1974, p. 308), concernant des mots du FEW d'origine inconnue ¹. Gamillscheg (347a) pense pour écoinçon à un croisement entre afr. escoisson (de excussione) avec coin. Le FEW (III, 287b, excutere) cite Jersey écouéson « pierre qui forme l'encoignure d'une porte... », c'est-à-dire le même mot que celui déjà cité s.v. cuneus.

Ou bien faut-il penser à la famille de cauda... ? Le FEW (II, 527-8, cauda) cite coyau « pièce de bois placée horizontalement sous l'arêtier d'un comble » et Doubs couot « portée de voûte comprise entre deux points d'appui », etc.

Nous ne pouvons conclure. Mais Philipot a peut-être eu tort de penser que nous avions à faire avec un mot suffixé en -aison; d'après le troisième exemple le mot serait masculin. Dans ce cas la parenté de notre couyeson avec écoinçon, écouéson devrait s'imposer.

17) COUREÇON 'courroux'?

Gdf (II, 337 a) donne ce mot avec ce sens d'après la citation suivante :

« A Troie ont fait, par coureçon, Al roi Priant qu'a Tenedon » (Roman de Troie).

C'est probablement une erreur de lecture pour covreçon, métathèse de coverson = covrison « dissimulation, mensonge » (T.L., II, 993, avec renvoi à II, 1007, covrison). D'ailleurs dans l'éd. Constans (t. IV v. 25963) on lit :

« A creire ont fait par coverçon Al rei Priant qu'a Sigëon »,

avec les variantes coureçon, courison, etc. Pas de *coureçon non plus dans le FEW (II, 1235, s.v. corruptum).

18) KEUSANÇON = afr. cusançon?

Zeliqzon (Dict. des patois romans de la Moselle, Strasbourg 1922) donne p. 385 kesançon, masc. (?) et p. 389 keusançon, fém., tous deux au sens de

I. C'est-à-dire les mots encoison et écoison.

280 G. MERK

« grande activité, agitation, irritation ». Dans le tome des « origines inconnues » du *FEW* (XXI, 359b, *se mouvoir*) on lit également Mos. *kəzãsõ* (fém.) « id. ».

Ne peut-on imaginer que derrière ces mots se trouve l'afr. cusançon? Gdf (II, 408b) donne cusançonner « s'agiter, se livrer à des idées inquiétantes », et, II, 407b, cusancenable « soigneux, prévoyant, qui se donne du tracas »; T.L. (II, 1140) idem « eifrig » et cuisençon « Eifer ». Enfin le FEW (II, 1166a, coquere) reprend les données de Gdf en précisant : « a.lorr. cusancenavle soigneux » et, pour le même domaine géogr. (Lorraine), nous lisons : Fraize cuire « bouillir de colère ou d'impatience ». Nous sommes dans le même champ sémantique et dans le même domaine géogr. que les mots cités par Zeliqzon. Il n'est donc pas improbable que ces mots représentent l'afr. cusançon.

19) CURESON?

Gdf (II, 405b, s.v.) cite l'exemple suivant : « Pour avoir reffait les *curesons* de leston » (1496, Béthune).

Avons-nous à faire à : I) cureison « nettoyage (des objets en laiton) », ou bien 2) *cuivreçon « objet en cuivre » (cf. wall. keuvrège « vaisselle en cuivre », in FEW, II, 1614b, cyprium)?

Nous penchons pour la première hypothèse ; car le namurois tout proche connaît *cure* « revêtement des moules à laiton fait avec de la bouse » *FEW*, II, 1559, *curare*).

20) DAMOISON?

Gdf (II, 417c, s.v.) cite le passage suivant :

« Il est cheuz en paumoisons, Dist li Huas ; c'est damoisons

Qui prent cele chestive beste » (Renart, Suppl. 362, Chabaille).

L'éd. Chabaille, mais aussi le ms. B.N. fr. 371 ont effectivement damoison, ainsi que M. Roques (C.F.M.A. nº 88, vers 14.772, branche XIV) qui donne au mot le sens de « erreur, dommage, folie » (Glossaire).

Est-ce une graphie pour *dammoison = afr. damnaison (que seul cite Gdf II, 415c), ou bien plutôt un dérivé du radical dam- qui se trouve dans l'afr. damage? Le FEW (III, 9-10) ne cite ni damoison, ni damnaison, ni s.v. damnare, ni s.v. damnatio, ni s.v. damnum.

21) DECLARAISON 'déclaration'.

Le *FEW* (III, 26a, declaratio) donne namur. declaraison. C'est manifestement une erreur; « un namurois declaraison me paraît un monstre » (A. Henry, correspondance personnelle). D'ailleurs la source du *FEW*, Pirsoul, Dict. Wall-fr., ne cite que déclarasion.

Par contre l'afr. declarison est bien attesté (Jean le Court, Restor du Paon, vers 305, éd. Carey, Textes litt. fr., Genève 1966, p. 55; un autre ms. donne declaration).

22) DELITABLOISON 'plaisir'.

Gdf (II, 485c, Fabl. d'Ovide, Ars. 5069 fo 84v); T.L. II, 1335 (renvoie à Gdf); FEW (III, 32a, delectare), qui reprend Gdf.

Voici la citation de Gdf:

« Car plus a delitabloison La harpe, et plus digne a oïr ».

C'est manifestement un monstre morphologique (adj. delitable + oison), dû à l'inadvertance d'un scribe : le ms. cité par Gdf porte effectivement delitabloison.

Mais d'après les autres mss on devine l'origine de cette erreur : le ms. de Rouen (n° 1044), utilisé par De Boer (*Ovide moralisé*, t. II, Livre VI, p. 331) donne pour les vers 1964-5 le texte suivant :

« Quar plus a *delitable son*La harpe est plus digne a oïr ».

D'ailleurs la version en prose de l'*Ovide Moralisé* (xve s.) donne pour ce passage : « le son de sa dicte busine estoit plus melodieux et plaisant... » (éd. De Boer, VI, IX, p. 194).

22 bis) delitoison 'plaisir, délice'.

Greimas (166a, s.v. delitier), flairant que delitabloison ne devait pas être correct, a sans doute inventé un delitoison avec la référence de Gdf: Fabl. d'Ovide.

Mais delitoison n'est attesté nulle part.

23) DERISON 'injure, tort, dommage'.

Gdf (II, 642c, s.v. desrision) donne derison dans une citation du Gérard de Nevers (éd. 1725):

« oncque home vivant ne fist tel desrison ». Le texte cité est la version en prose (xve s.) du Roman de la Violette (xiiie s.). L'édition citée est en réalité de 1727, faite par Gueulette, Paris, chez Sébastien Ravenel.

L'origine de l'erreur de Gdf semble être Lac. où (V, 143b, s.v. desraison) nous lisons : variante Desrison (Gér. de Nev., 2º P. p. 44, note). Lac. renvoie à l'éd. Gueulette où effectivement nous lisons derison dans le texte et en note la mention suivante «Desrison ou desroison, tort, injure, Rom. de Merlin ». Lac. et son éditeur Fabre précisent que desrision peut signifier « moquerie » et en même temps « tort, dommage, injustice », et ils citent : « dedans laquelle (ville) furent faictes très grandes derisions comme en ville conquise » (Montrel. II, fol. 89) ; « Les desrisions et inhumanitez d'iceus meschans gens » (J. Le Fèvre de St Rémy).

Est-ce une confusion ou un croisement sémantique avec desraison? T.L. (II, 1437) ne connaît pour derision que le sens de « moquerie ». Seul Gdf connaît les autres sens, mais à l'appui des mêmes citations que celles de Lac. Il est possible que desrision ait subi l'attraction de desraison qui a les sens de « tort, dommage, injustice ».

Mais ce qui est sûr, c'est que dans le passage du Gérard de Nevers cité par Gdf et par Lac., les mss (B.R. de Bruxelles 9631 et B.N. Paris 24.378) ne donnent que le mot de(s)rision. Dans son édition de Gérard de Nevers, L. F. H. Lowe (Princeton 1923, p. 51) précise que notre passage n'a pas son correspondant dans le Roman de la Violette en vers ; lui aussi imprime derision dans ce passage.

Le derison de l'éd. Gueulette, citée par Gdf, est donc un fantôme. Le *FEW* (III, 49b, s.v. deridere et derisio) et (X, 399b, s.v. ridere) ne le signale pas. Il ne connaît que dérision (s.v. derisio).

Le FEW (X, 109-111, s.v. ratio) n'atteste que desraison, desreson pour les formes anciennes de déraison, il ne connaît pas de variante *de(s)rison.

24) DESIRAISON 'désir'.

Seul Gr. d'Hauterive donne ce mot, alors que Gdf (II, 599) et le *FEW* (III, 53b) ne donnent que *desiracion*.

25) DÉTERMINAISON pour détermination.

Dans le *Lar*. XIX (t. XIII, 1875, s.v. *raison*) nous lisons la citation suivante de Royer-Collard (sans autre référence) : « la dernière raison des *déterminaisons* libres de la volonté est en elle-même ».

Il nous a été impossible de savoir si l'erreur est de Royer-Collard ou du rédacteur du Lar. XIX. Mais si nous citons ce lapsus c'est pour montrer combien a joué la proximité (typographique ici) du mot raison, comme a joué au XVI^e s. la proximité phonétique et sémantique de raison et de oraison pour les termes grammaticaux déclinaison, conjugaison, etc., éliminant les termes en -ation, declination, etc.

En afr. par contre, determinaison « détermination » est bien attesté (Gdf, II, 686c; T.L. II, 1831): mais le FEW (III, 57a, determinare) ne le donne pas.

26) DIGNAISON, I) 'a. de daigner'; 2) 'bienveillance, bonté'.

Ce mot n'est cité que par Gr. d'Hauterive et par Greimas (192b, s.v. digne), avec la référence aux Sermons de St Bernard. Or nous avons parcouru ces Sermons, et chaque fois, pour traduire lat. dignatio ou dignitas, on emploie dignacion ou digneteit: cf. 1) éd. Foerster (in Rom. Forsch. II, 1886, p. 5, 12, 13, 19, 25, 84, 85; 2) éd. A. Schulze (Tübingen 1894), p. 56, 104. Les dict. Lac, Gdf, T.L. ne donnent que dignacion, dignation pour les Sermons de S. Bernard.

Le FEW (III, 78, s.v. dignare et dignus) ne cite ni dignaison ni même dignation.

27) ESCLIECISON 'cri, éclat de voix ', = *esclicison ?

Pour le Rom. d'Alex. (éd. Elliott nº 36), le ms. Arsenal 3472, fol. 117v., porte :

«Lors oïssez tels dols et tel escli ecison I 23 4 5 6 7 8 9 101112 13

De plus de .vii. c. vos i oïsez li son ».

Mais, comme on voit, le vers aurait 13 syllabes. Erreur du scribe pour *esclicison? contamination des verbes esclier et esclicier? (FEW, XVII, 151, s.v. slitan « faire éclater » : Saintonge clisse « éclat de rire » ; agn. escliqun « éclat de bois »). De même que escliqun est dérivé de esclier, nous proposons *esclicison dérivé de esclicier (cf. espison, dérivé du verbe espier).

28) afr. escorrezon 'écoulement'.

Le *FEW* (III, 284b, excurrere) donne ce mot sous la mention « afr. » et avec la référence au « Coutumier d'Oléron 1345 ». Or cet ouvrage est un texte truffé d'occitanismes : par ex. segont la codume, neguns n'est tenguz, negune sazon, il seront cregu, acoindance, etc. Par ailleurs escorrezon est attesté en aprov. (Levy, S.Wb., III, 190).

Il nous paraît donc abusif de classer escorrezon sous la rubrique « afr. ».

29) EGROTAISON 'maladie'.

Ce mot n'est signalé que par Gr. d'Hauterive. Mais Gdf, T.L. et le *FEW* (XXIV, 208, *aegrotus*) ne connaissent que mfr. *égrotation* (xive-xvie s.).

- 30) ENTIEISOUN 'dalle; prétexte'.
- 1) Le *FEW* (XXIII, 23b, s.v. *dalle*) cite le b.lim. *entiesou* (fém.) « dalle, chose pour couvrir, prétexte » (M.).
- 2) Mistral a) s.v. entieisou « id. » (pour le sens « prétexte », il renvoie à encheisou, oucasioun. b) s.v. oucasioun il donne les variantes encheisou, entieisou (lim.).

Il nous semble qu'entieisou(n) soit un fantôme, peut-être une mauvaise lecture pour encheisou(n) (c et t se confondant facilement et le h ayant pu être pris pour un i); de toute façon le sens figuré de « prétexte » paraît être le sens premier, et celui de « dalle » (= « chose pour couvrir ») doit être une image, dérivée du sens premier « prétexte » (= « chose pour couvrir ») qui est celui d'encheisoun (< lat. occasione).

D'ailleurs en afr. ochoison, achoison avaient fréquemment le sens de « prétexte ».

31) ESPLERTEISON 'empressement, habileté, ingéniosité'.

C'est une variante du ms. Durham C. IV, 27.B du Roman de toute Chevalerie (v. 3651), là où d'autres mss ont espison. Serait-ce une « faute » (?) de scribe, soit pour *espert(e)ison, soit pour *espleiteison? (Voir notre article sur espison in Tra.Li.Li., XV₁, 1977, p. 259-260 et p. 265-266).

Esplerteison ne figure dans aucun dict.; le FEW (III, 309-311) ne le donne ni s.v. expertus, ni s.v. explicitum.

32) ESUOION 'succession'.

Le FEW (XXIII, 213b, s.v. succession) cite le mot esuoion (fém.) « succession » qui se trouve chez l'abbé Louis Lallement (Contes rustiques et folklore de l'Argonne, Châlons-s.-M. 1913). Mais d'après J. Babin (Les parlers de l'Argonne, Paris 1954, p. 68) l'abbé Lallement aurait souvent confondu le patois de Pont-à-Mousson (d'où il était originaire) avec celui de l'Argonne. Or, d'après l'ALF, dans le pays de Pont-à-Mousson, les mots maison, saison, raison, raisin, cuisine, noisette, moisiront, plaisir se disent mahõ, sehõ, rahõ, rehẽ, kuhin, noehot, moerhõ, pyahi, c'est-à-dire avec le « H secondaire » du lorrain et du liégeois, issu de lat. -tj- ou c + e/i. (cf. aussi ALCB 348 egwiyé « aiguiser » et 389 $sarah\~e$ « sarrasin », Hte-Marne).

Ainsi esuoion pourrait être une graphie pour *esuoihon, forme dialectale d'un *essuoison, dont l'étymon pourrait être *exsecutare, *exsecutatio? (cf. Du C. s.v. executio 3 « exsecutoris testamentarii potestas »).

Le mot esuoion ne se trouve évidemment pas s.v. executio, ni executor du FEW (III, 291).

33) EXHALAISON.

Depuis Littré, tous les dict. (aussi bien dict. de langue que dict. étymol. y compris Bl-Wartb., le NDE et le FEW, III, 293b, exhalare) donnent comme première apparition du mot exhalaison le XIV^e s., s'appuyant sur la citation de l'Historique de Littré, tirée d'un Petit Traicté d'Alchymie, intitulé « Le Sommaire philosophique de Nicolas Flamel » (in t. IV, p. 205-244 de « Le Roman de la Rose, par Guillaume de Lorris et Jean de Meung », éd. Méon, Paris 1813). Or, Méon, au début de ce « Petit Traicté », p. 205, dit en note : « Cette pièce a été collationnée sur l'exemplaire d'un Amateur... ».

Bien plus, il y a de fortes raisons de croire que l'ouvrage attribué à Nicolas Flamel soit du XVI^e et non du XIV^e s. Dans la *Bibl. d'Humanisme et de Renaissance*, 3, 1943, p. 215, dans un article de A. Vernet, on parle du « Sommaire philosophique du pseudo Nicolas Flamel ».; et Vallet de Viriville (*Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, 3^e s., III, 1857, p. 172-197), parlant « des ouvrages alchimiques attribués à N. Flamel », pense que l'édition de 1561 doit être l'édition princeps : il démontre les falsifications et les erreurs qui sont à l'origine de l'attribution à N. Flamel; les ouvrages en question seraient en réalité du XVI^e s. C'est également l'avis de G. Roques (*RLiR*, 38, 1974, p. 453, *La Lexicographie et l'alchimie*).

286 G. MERK

34) EXPRISON 'épreintes'? / ESPRISON / APRISON ?

Gdf (III, 687) cite le mot exprison tiré du Régime de Santé et lui donne le sens d' « épreintes ». Il a dû être induit en erreur par le mfr. expressions « coliques » (FEW, III, 313 a). En réalité exprison, s'il est vraiment attesté, doit être le même mot que esprison « inflammation », ce qui serait conforme au contexte dans lequel Gdf cite exprison : « La flume salce... quant elle fuyt es intestins par long temps, elle escorche les intestins et fait le flux de ventre nommé disinterie et fait souvente fois au fondement fortes exprisons » (c'est nous qui soulignons). L'ouvrage d'où est tirée cette citation a pour titre tantôt Le Regime de Santé, tantôt Le regime du Corps. Mais nous n'avons pas trouvé le passage cité par Gdf dans l'éd. de L. Landouzy et R. Pépin, Le Régime du corps de Maître Aldebrandin, Paris 1911.

Le FEW (III, 313a) s.v. expressio ne connaît que le subst. mfr. expressions « épreintes », et s.v. exprimere seulement afr. esprainson « coliques ».

Quant à ESPRISON « inflammation », qui, à notre avis, convient mieux dans le contexte cité par Gdf, le FEW (IX, 347a, prehendere) le donne comme a.pic. (1270) : la même source que celle de T.L. ? (voir plus loin). R. Levy (Trésor) signale eprizon « incendie » d'un ms. du XIIIe s. Enfin T.L. (III, 1258-9, s.v. esprison) cite comme seule attestation un passage dont le ms. porte en réalité la prison :

« Quant cil qui gist en la prison A enduree *la prison* (l. *l'esprison*) Del serpent de cui bouce saut Feus et flame quant il asaut ».

(Dits et Contes de Baudoin de Condé et son fils Jean de Condé, éd. Scheler, Brux. 1866-7, p. 310, v. 1230-1233). L'éditeur avait mis en note que prison (v. 1231) signifiait « a. de prendre » ; mais T.L. corrige et propose l'esprison.

Ne faut-il pas plutôt corriger la leçon la prison (v. 1231) en l'aprison? (cf. ce que nous disions plus haut sous no I sur le préfixe A-). Or aprison, à côté du sens d' « éducation » attesté par tous les dict., peut aussi signifier « (accès de) fièvre », cité par Gdf (I, 359b) avec des exemples tirés du Journal d'Aubrion (Metz xve s.). Nous lisons dans ce Journal, pour l'année 1472 (p. 45), « et molroit on ung poc de la pest et des aprison » ; et pour l'année 1473 (p. 63) : « une maladie, que alors coroit fort en la cité, appelée aprinsson ». Voici, du même ouvrage, un 3e exemple que Gdf ne cite pas : « alors on moroit fors en la cité dez aprisson » (a. 1473, p. 52 de l'éd. L. Larchey, Metz 1857; dans le glossaire de cette éd. on lit : aprison, aprinsson « épidémie, fièvre chaude » avec un ?).

Le FEW (IX, 341b, prehendere) et XXV, 49a, apprehendere) cite un certain nombre de termes de la même origine et du même champ sémantique (« être atteint d'une maladie »), mais il ne donne pas aprison avec ce sens-là. T.L. (I, 476) ne cite pas non plus ce sens-là pour aprison. Gdf par contre ne donne que aprison, mais non esprison.

Avons-nous une alternance (graphique?) esprison | aprison qui rappellerait celles de asuoison | essuoison, etc., vues plus haut? et exprison, esprison, aprison ne seraient-ils qu'un seul mot aux sens de « inflammation, fièvre »?

35) FENDOISON 'fente'.

Gr. d'Hauterive est le seul à citer ce mot. Il n'est pas dans le *FEW* (III, 549-551, *findere*).

36) FERRESOUN OU FORROSOU?

Mistral donne ferresoun, -asou « a. de ferrer, ferrure » dans le Rouergue. Le FEW (III, 474b, ferrum) donne forrosou « ferrure » dans l'Aveyron. Ce doit être le même mot : la forme originale est sans doute celle du FEW; quant à celle de Mistral, ferresoun, c'est peut-être une forme reconstruite selon le provençal-« standard » (cf. Wartb.-Keller-Geuljans, La Bibliographie des Dict. patois gallo-romans, Genève 1969, § 3.1.5).

37) a.occit. (?) FRANQUIZON (?) 'franchise'.

Pt. Levy donne *franquizon* « franchise ». Et Levy S.Wb. (III, 591) fait la même mention, mais donne pour source une étude sur la « Langue du Dauphiné *septentrional* » (c'est nous qui soulignons).

Le *FEW* (XV₂, 164a, *frank*) cite a.dauph. *franchissons* « franchise », et dans une note il semble reprocher à Levy de citer le mot s.v. *franquizon*; à notre avis, *franchissons* est du frprov. et la forme occitanisée *franquizon* pourrait être une invention de Levy.

38) GABOISON 'moquerie, plaisanterie'.

Gr. d'Hauterive et Bonnard-Salmon (*Lexique de l'afr.*, p. 250) sont les seuls à citer ce mot, le dernier d'après R. Levy (*Contrib*. nº 33).

Le DEAF (G₁, 18) admet que ce doit être une faute pour gaboisois «id.» (FEW, XVI, 3a, gabb-).

Mais ibid. le FEW cite dauph. $gabasy\tilde{u}$ « vanterie, tromperie ». Le mot gaboison aurait-il quand même existé ?

39) GRAVISON '?'.

Ce terme figure dans une liste de mots pour rimes (sans explication, ni contexte) dans les Règles de Seconde Rhétorique (éd. Langlois II, Paris 1902). Est-ce le même mot qu'afr. greveison (lat. gravis)?

Ou bien gravison serait-il à mettre en rapport avec la famille de graver (germ. graban)? Le FEW lui aussi semble avoir confondu les deux étymons puisqu'il cite afr. gravance et occit. gravãso deux fois : IV, 260b, s.v. gravis et XVI, 48b, s.v. graban.

Donc notre *gravison* pourrait signifier soit « difficulté, peine, tort », soit « a. de graver »...?

40) GRENISON '?'.

Même source que le précédent.

Est-ce le même mot que grenaison, mfr. grenison « formation ou récolte des graines » (FEW IV, 230b, granum)? Ou bien le mot est-il dérivé du verbe grenir « lat. grundire « grogner », ou bien de la famille germ. grînan (cf. T.L. le verbe grignier « se lamenter »). Le FEW (XVI, 68a, grînan) montre combien phonétiquement ou graphiquement la famille granum et la famille grînan se sont contaminées : cf. afr. engraignier, engranier « s'irriter, devenir méchant ».

41) GUESSON 'goût'.

Le FEW (XXIII, 206a, s.v. goût) donne une origine inconnue à ce mot féminin a. champ. (Aisne, 1366). Peut-on y voir un étymon *gustione, qui aurait existé à côté de gustatione, comme ont existé parallèlement les substantifs gustus et gustatus? (v. T.L.L.); cf. aussi les couples: lat. mentio - mentitio, dentio - dentitio; afr. parçon - partison, vençon - vendison.

42) HENDISON '?'.

Ce terme figure dans une liste de mots pour rimes avec la mention «hendison est tenir lieu» (Règles de Seconde Rhétorique, éd. Langlois II, Paris 1902).

Est-ce le même mot que hantison? (cf. Ajoie handaie «fréquenter », in FEW, XVI, 190a, heimta). Dans la même liste des Règles de la Seconde Rhétorique figure aussi le mot mendencion «chose mensongiere ». Serait-ce une assimilation progressive -nt- > -nd-? Cf. les formes garandir, etc. (DEAF,

G₂ 140, s.v. garantir et FEW, XVII, 563-4, s.v. werjan) qui sont presque toutes de l'Est ou du N-E de la Galloromania (le DEAF, ibid., 52-4) pense non à une assimilation mais à une analogie sur grant | grandir, etc.). En tout cas le FEW ne donne pas hendison s.v. heimta.

43) HERISON '?'.

Ce mot figure dans une liste de rimes (sans explication ni contexte) chez Baudet Herenc, Le Doctrinal de la Seconde Rhétorique (éd. Langlois III).

Est-ce le nom de l'animal hérisson? ou bien est-ce «l'action de hérisser»? Faut-il mettre le mot en rapport avec herson dans l'expression avoir herson à quelqu'un « avoir affaire à qn. » (Chastellain, Concile de Bâle, VI, 36)? Gdf (IV, 459) donne herson s.v. hercion; il cite aussi herse «id. » chez A. Chartier (cf. aussi hercier « frapper »).

Herse « action fâcheuse » est également cité par le FEW (IV, 431b, hirpex), mais s.v. ericius, (III, 239a) il donne eurson « qui a un mauvais caractère ».

Les deux familles de mots ont dû se croiser, car sémantiquement très proches aux sens figurés.

44) HERITOISON 'a. d'hériter '.

Seul Gr. d'Hauterive cite ce mot. Le *FEW* (IV, 411a, *hereditare*) ne donne pas le mot.

45) HORISON '?'.

Même source que hérison (sans explication ni contexte).

Est-ce notre moderne horizon? ou bien un mot dérivé du verbe afr. horrir « avoir horreur »? Cf. ourrit « horreur, aversion » (FEW IV, 485a, horrere).

46) IMPLORAISON OU IMPLORATION?

Dans Maria Chapdelaine de L. Hémon, au chap. X, on peut lire, suivant les éditions : « La mère Chapdelaine dont les mains s'étaient jointes sur ses genoux comme pour une imploraison | imploration tardive ».

La même édition Grasset à Paris, de la même année 1921 (p. 143, ligne 3), donne soit *imploraison*, soit *imploration*, suivant qu'elle est imprimée à Abbeville ou à Clichy. Sur les six éditions que nous avons pu consulter, trois donnent *imploraison*, trois *imploration*...!

Revue de linguistique romane.

290 G. MERK

L'édition originale, de 1916, donne *imploration*; on lit également *imploration* dans la publication en feuilleton dans le *Temps* de Paris. Mais une autre édition canadienne, préfacée par F. A. Savard (Montréal 1946, p. 111) emploie *imploraison*.

Le mot en -aison n'est dans aucun dict.; d'après M. Lacourcière, il ne semble pas non plus être québecois. Quant à imploration, attesté dès le xive s., il figure dans tous les dict., avec la mention «peu usité » dans Robert et « littéraire » dans le Pt. Robert.

Le FEW (IV, 597, implorare) ne donne que imploration, imploracion.

47) INCLINAISON.

Il s'agit de la 1^{re} attestation du mot. Pour le FEW (IV, 627b inclinare) suivi par d'autres lexicographes, ce serait 1647, Pascal : dans son commentaire le FEW précise que pour les mathématiciens du XVII^e s. (dont Pascal) inclination n'était pas assez « eindeutig », c'est pourquoi ils auraient créé inclinaison. Pour Bl.-Wartb. ce serait 1639 pour les mêmes raisons, mais sans précision sur l'auteur ni l'ouvrage où le mot aurait paru. Pour le NDE (encore dans la réimpression de 1974) et à sa suite pour le Pt. Rob. et pour Lexis, la première attestation serait « Huet, 1611, sens propre ». Tout ceci est plein d'erreurs.

P. Daniel Huet a vécu de 1630 à 1721. Or voici la source qui (selon la communication personnelle d'un des auteurs du NDE) a été utilisée par le NDE: il s'agit d'un article de L. Tolmer paru dans le Français Moderne 14 (1946) où l'on énumère les mots scientifiques tirés des « Manuscrits, lettres, annotations marginales, etc. de Huet », et nous y lisons p. 288: « inclinaison (sens propre) 1661 »! Dans combien de dictionnaires l'erreur de 1611 pour 1661 va-t-elle encore se maintenir?

Quant à Pascal qui selon le FEW serait le premier où le mot soit attesté, nous avons lu toutes ses œuvres dans l'édition « Intégrale » (éd. Lafuma) que nous avons comparée avec les autres éditions modernes : il règne une confusion terrible d'une édition à l'autre en ce qui concerne le prétendu emploi du terme inclinaison par Pascal. Nous avons consulté, outre Lafuma, les éditions Stowski, Brunschvicg, Chevalier, Mesnard, et sommes arrivé à la constatation que seule la dernière est conforme aux manuscrits de Pascal ou à l'édition imprimée du temps de Pascal (1647 justement) : or dans aucun des documents originaux Pascal n'a employé inclinaison; il a toujours employé inclination, même pour désigner une opération scientifique.

Pouvons-nous avancer une date certaine: 1623? Sorel, dans son Histoire comique de Francion (in Les Romanciers du XVIIe s., éd. Pléiade, d'après la première édition de 1623), fait dire à son personnage: « Si quelque amy me disoit, me voyant regarder une fille, vous estes amoureux de celle-là, je le devenois le plus souvent tout à l'heure, bien qu'auparavant je n'eusse pas seulement songé si elle estoit attrayante... », jusque-là toutes les éditions sont d'accord; ensuite les autres éditions, 1626, 1633, etc., donnent un texte tout différent de celui de la première, c'est-à-dire de celle de 1623, qui continue ainsi: « ... L'inclinaison que j'avois ainsi a l'amour me fesois chérir des plus galands de la Cour... » (Livre VI, p. 269). Si nous pouvons nous fier à la reproduction que donne l'éd. de la Pléiade de la première édition du roman de Sorel, ce serait donc 1623 la date de la première attestation de inclinaison en fr. mod.

Mais nous avons voulu vérifier sur l'édition princeps de 1623 si c'est bien inclinaison que Sorel y a employé. Malheureusement nos investigations auprès des Bibliothèques parisiennes sont restées infructueuses. Le livre est introuvable, bien que E. Roy et M. Adam (Éd. Pléiade) disent avoir employé cette édition. Nous avons écrit deux fois à M. Adam, sans recevoir de réponse...

Mais dans la littérature du Moyen Age le mot est déjà attesté. Dans un poème franco-italien du XIVe s., La Guerra d'Attila, de Niccolò da Casola, nous lisons au chant XVI, vers 6888 (éd. Stendardo, Modène 1941) : «Car li sunt filz au roy; ceschuns tient un baston / Cum a rial (royal) convint et font inclinason / A petit et a grant...». Le mot signifie donc ici « révérence ». Mais peut-on considérer ce texte comme de la littérature française?

Le mot est également attesté, avec le même sens, dans *Maugis d'Aigremont*, éd. Castets, *R.La.R.*, XXXVI, 1892, p. 215, au vers 7892 : « L'aumacor Vivïens l'en fist *enclinison* ». (Auparavant, au v. 7882, on lit : « L'aumacor Vivïen *salua* de Mahon »). Le ms. utilisé par Castets, du Collège de Peterhouse à Cambridge, date du XIV^e s.

Le mot est donc employé deux fois au XIV^e s. Ainsi la première attestation de *inclinaison* (sous les formes *inclinason* et *enclinison*) au sens de « révérence » peut être datée du XIV^e s.

48) IRESON '?'.

Dans la Conq. de Jérus., chant VIII, v. 7491 (éd. Hippeau) nous lisons le mot ireson avec un sens qui ne paraît pas très clair :

« Li fil Sodant monterent es chevax Arragons, De cors et de buisines fu moult grans l'iresons ».

Ou bien le mot est dérivé de *ire* et il peut signifier « bruit tempêtueux » ; cf. T. L. (IV, 1444, 49-52) *ire* « tempête » dans les citations suivantes :

- « Fist yre et feu destourbier ».
- « Par yauwe, par feu et par yre »;

ou bien *ireson* est le même mot que *herison* vu plus haut (< *ericione) avec le sens de « frémissement » ; cf. pic. *hirecher* « frémir », lor. *hersye* « exciter », ard. wall. *ireson* « hérisson » (*FEW*, III, 238a, *ericius*).

Notons que ni *ire* ni *ireson*, dans le sens de « bruit tempêtueux », ne sont signalés par R. de Gorog dans sa liste de *Mots désignant* « *bruit* » en français médiéval (RLiR, 41, 1977, p. 366). Ce sens de *ire* ni le mot *ireson* ne figurent pas non plus chez G. Kleiber, Le mot « ire » en ancien français, Strasbourg-Paris 1978. Le FEW ignore également notre ireson, qui ne figure ni s.v. ericius, ni s.v. ira (IV, 811), ni s.v. irruere (IV, 817).

Pourtant *ireson | irazon* « rancune » se trouve dans *Gir. de Roussillon* (éd. Pfister, v. 6631, signalé par Rayn. III, 574, 1, 3 «colère, fureur », *ibid.*); et *ireson* « colère » est fr.-ital. (*Guerra d'Attila*, XIV, 2032).

A part Rayn. (sous la forme *iraso*), aucun dict. ne donne *ireson | irazon*. Seul le préfixé *aïrison*, *aïroison* est signalé par eux (cf. *FEW*, XXIV, 143a, *adirare*).

49) JEUVAISON 'jeunesse'.

Le mot est cité, comme étant pris du Perceval, par Borel, Dict. des termes du vx. fr. ou Trésor des recherches et antiquités gauloises et françaises, Paris 1655, II, p. 4. Or aucune édition de Perceval (ni Lecoy, ni Hilka, ni Roach), ni le Lexique de Foerster, ni les Continuations de Perceval, ni le Glossaire de Foulet (éd. Roach), ni aucun dict. (pas non plus FEW, V, 92-95, juvenis) ne contiennent le mot jeuvaison.

Hilka (éd. du *Perceval*, p. IX) dit que le ms. dont s'est servi Borel est perdu et il précise que les citations de son dict. n'apportent rien pour l'examen des variantes.

Jeuvaison, un fantôme?

50) LEAISON 'loyauté, bonne foi?'.

Gdf (IV, 749b) est le seul à donner ce mot avec la citation suivante :

« Grant mercis, sire, ce dist li gentils homs, Se Deu m'ait, ci a gente leaison ».

(Auberi le Bourg., éd. Tarbé, p. 152).

Ce passage ne figure ni dans ZRPh (50, 1930, p. 385-436 et 649-695), ni dans Tobler (*Mitteilungen aus afr. Hs., I*). Tarbé (*Collection des Poètes de Champagne antérieurs au XVI*e s., no VI) est le seul à donner le mot.

Il semble que ce soit tout simplement une graphie pour *liaison*, *liaeson*, qui peut avoir le sens d'« engagement moral vis-à-vis de qn., obligation » (FEW, V, 320, ligare), sens qui convient au passage de Tarbé.

51) LIMAISON 'maladie des yeux du cheval'.

Ce mot avec ce sens est donné par le *FEW* (V, 340b, s.v. *limax*) avec citation des *Glan. lexicogr.* de Tilander où effectivement le mot *limaison* est cité, mais s.v. *limaçon*. Tous les dict. sont d'accord pour rattacher le nom de cette maladie à l'étymon *limax* (cf. *Littré*, *Lar*. XIX, *G.Lar.E.* s.v. *limace*).

Or *limaison* semble être la graphie de la première attestation du mot (nous n'avons pas pu vérifier le ms. qui est en possession des héritiers de Tilander).

Nous nous demandons s'il n'y a pas au moins une influence du verbe limer; peut-être même limaison serait-il dérivé de ce verbe? Le verbe limer a eu et a encore le sens d'« agacer, enflammer par le frottement, irriter » (FEW V, 338a, limare). Or voici les explications de Lar. XIX (t. X, 519c) concernant cette maladie: 1) quant à ses origines, « frottement de la terre et autres matières irritantes »; 2) quant à son aspect, « la peau... présente une crevasse rouge flexueuse qui a fait donner à cette maladie le nom qu'elle porte ». Il est fort possible que l'étymon soit à chercher du côté du verbe limer, mais que par étymologie populaire, à cause de l'aspect « flexueux » des plaies, le nom de cette maladie ait été mis en rapport avec la limace.

52) fr. mod. MUDAISON?

D'après G. Mounin (*Clefs*, p. 100), le *FEW* affirmerait «que le vocab. maritime a engendré un *mudaison* sur *muder*, muer ». Or dans le *FEW* (VI₃, 284b, *mutare*) il n'en est rien; on se contente d'y citer le verbe *muder*. Ce

294 G. MERK

verbe doit venir du provençal comme d'ailleurs un certain nombre d'autres termes de la marine (cargaison, larguer, etc.).

Mais aucun dict. français ne donne le mot mudaison.

53) NIENÇON '?'.

L'éd. Michelant du Rom. d'Alex. (II, 25) donne le passage suivant : « Il en jure sen cief et mist sa main enson

Que, se nus le tient plus, n'avera garison

De l'puig u de l'pié perdre, sans nule niençon ».

Le mot n'est signalé par aucun dict. (pas non plus FEW, VII, 82b, negare). On aurait pu penser à un dérivé du verbe nier, comme afr. niement, niance « démenti ».

Mais le ms. utilisé par Michelant (B.N. fr. 786) porte en réalité pour ce passage raenco (un regard superficiel et rapide pourrait à la rigueur permettre la lecture nienco).

Il semble donc que *niençon* soit un fantôme. D'ailleurs les autres mss donnent pour ce passage : «Du poing ou du pié perdre sanz nule *raençon* ». (Elliott II, branche I, v. 449, et III, p. 241).

54) NOHELISON / NOVELISON ?

Le *FEW* (VII, 204a) donne sous le même vocable *novellus* deux termes qui seraient le même mot d'après lui : 1) Vosges *noval'hon*, *novelijõ* « saison des primeurs » ; 2) afr. *nohelison* « nouveauté » (Ad. Halle). Pour le premier de ces termes le *FEW* renvoie à O. Bloch (*Rom.*, 42, 1913, p. 257) qui pense que c'est un dérivé du verbe afr. *noveler*. Rien de plus naturel.

Mais le FEW et, après lui, T.L. (VI, 865), commettent probablement une erreur en confondant ce terme avec celui d'Adam de la Halle, nohelison, qui signifie en réalité « époque de Noël ». Le mot se trouve dans le dernier des rondeaux d'Adam qui « est une sorte de Noël » d'après Coussemaker (Œuvres complètes d'A. de la Halle, Paris 1872, reprint Genève 1970). Voici le texte d'après le ms. La Vallière (B.N. fr. 25.566) que nous avons vérifié:

(XVI) « Dieus soit en cheste maison,

Et biens et goie a fuison Nos sire noueus Nous envoie, a ses amis, Ch'est as amoureus Et as courtois bien apris, Pour avoir des paresis A nohelison ».

Dans son Glossaire (II, 175), Gaston Raynaud (Recueil de Motets fr. des XIIe et XIIIe s., Paris 1883) précise que Noueus signifie «Noël» et a nohelison «à la Noël»; d'après nous, le mot nohelison est une création occasionnelle d'A. de la H. pour la rime.

Mais le mystère est complet quand on considère que la référence du *FEW* « Ad. de la Halle » renvoie, dans son Beiheft, au *Lexique d'A. de la Halle* de G. Mayer (Paris 1941). Or le mot *nohelison* ne se trouve pas dans ce *Lexique*, et précisément J. Bastin (dans son C. R. in *Rom.* 67, 1942, p. 383-397) lui reproche cet oubli parmi beaucoup d'autres. D'ailleurs J. Bastin (*ibid.*, p. 396) donne également à *nohelison* le sens d' « époque de Noël ».

La référence du FEW « Ad. Halle » est fausse aussi pour menoison de sanc (VI₂, 103) et pour helison (XVI, 188b, heel) : aucun de ces mots ne figure dans le Lexique de G. Mayer. La source du FEW pour A. de la Halle devait donc être le Lexique de Mayer corrigé par J. Bastin (?).

- 55) PIAISON 2 'a. de boire avec excès '.
- a) Gdf (VI, 139c), avec le sens « excès de boisson » donne un *piaison* qui est manifestement le *piaison* I « fondations », dans une citation de N. du Fail (*Eutrapel*) que voici : « Pihourt, maçon de Rennes, ... dit estre d'avis que le bastiment fust fait en franche et bonne matière de piaison compétente... ».
- b) Gdf (*ibid*.) cite, avec le même sens, un *piaison* tiré de Cotgrave 1611 (= « immoderate drinking »).
- c) Mais E. Philipot (Essai sur... N. du Fail, p. 146, lexique) croit que Cotgrave a dû plaisanter (en pensant au verbe argot. pier « boire ») et que Gdf l'a pris au sérieux ; il précise en note : « Inutile d'ajouter que Cotgrave n'a connu piaison que par Eutrapel, a traduit au jugé, et s'est bien gardé de le dire. Sa méthode commence à être connue ». Dans ce cas le FEW (VIII, 422b, pica) serait tombé dans le même piège en citant Cotgrave.
- d) D'ailleurs Philipot nie même l'existence d'un mot *piaison* et pense que chez N. du Fail il s'agit d'espiaison, un dérivé d'épi «assemblage des chevrons autour du poinçon d'un comble pyramidal » (Gay). En fait N. du Fail a bien employé le mot *piaison*.

Alors, qui se trompe ? Cotgrave, et avec lui Gdf et le FEW, ou bien Philipot ? Ce qui est sûr, c'est que *piaison* I « fondations » est bien attesté ailleurs (FEW, VIII, 120a, *pedatio* ; cf. aussi aprov. *peazon* « id. », *ibid*. et Pt. Levy).

56) POCHISON = POULCISON?

Gdf a deux articles différents, alors qu'il s'agit sans doute d'un seul et même mot : a) Gdf. VI, 239a pochison « mesure comptée en pouces » (Tournai, 1392 et 1444); b) Gdf VI, 348a poulcison « dimension », sans autre précision (Valenciennes, Hainaut 1596).

Le FEW ne connaît que le premier (IX, 133a, s.v. pollex).

57) Pousison = *Pensison?

Dans le Psautier lorrain en vers (éd. Fr. Michel, en appendice au *Psautier d'Oxford*, p. 339) nous lisons pour le Ps. 115,2:

« Et je di en ma pousison Que menteres est chascuns hom ».

Le texte de la Vulgate est : «Ego dixi in excessu meo... ». Celui de la Septante : « ... ἐν τῆ ἐκστασει μου » (« ... en mon extase »).

Les Psautiers médiévaux traduisent ainsi : « Dans mon trespassement » (Oxf. et Arundel), « en ma esbaïssur » (Cambridge), « en alevation de mon cuer » (Ps. lorr. éd. Apfelstedt).

Les traductions modernes ont : « dans mon angoisse » (Vigouroux), « dans mon trouble » (Crampon et Jérusalem).

Le terme de excessus est la traduction habituelle du grec ἔκστασις (cf. Blaise, s.v.). Il paraît encore deux fois dans les Psaumes (Vulg. 30, 23 et 67, 28) et voici les traductions proposées : « fors de ma pensée » (notre Psautier en vers), « el trespassement » (Oxf. et Arundel), « en ravissement de cuer » (Apfelstedt), « en une précipitation » (Vigouroux), « en mon trouble » (Crampon et Jérusal.).

Qu'est-ce que ce pousison? Le ms. (B.N. fr. 13092) donne effectivement ce mot. Nous pensions à un étymon possessio ou pulsatio, lorsque l'occasion nous fut donnée de voir d'autres mss. du même texte : le ms. de Vienne porte penssion; le ms. de la Ste-Geneviève a pansion (corrigé de la même main en pansison). Cette correction exclut toute hésitation : il s'agit du mot

*pensison, *pensaison, appuyé par l'aprov. pensazon (FEW VIII, 196a, pensare), par le fr.-ital. pensazon (T.L. VII, 661, s.v. pensacion) et par l'a. ital. pensagione (D.E.I.).

Comment expliquer l' « erreur » pousison ?

- 1) Problème paléogr. et de géogr. ling. :
- a) la lecture fautive ou pour on est courante; donc l'auteur avait sans doute écrit ponsison;
- b) la prononciation [5] pour [ã] et vice versa est typiquement lorraine. Dans le passage incriminé, Fr. Michel a lu et imprimé à tort menteres (« menteur »), le ms. porte en réalité monteres, ce qui est précisément un lotharingisme pour menteres. D'ailleurs O. Bloch (Lexique fr.-patois des Vosges méridionales, Paris 1915) cite põsé « penser », põt « pente », põd « pendre », etc.
 - 2) Problème sémantique:

Les mots de la famille afr. *penser*, *pensement*, etc., ont un sens beaucoup plus fort qu'aujourd'hui ; ils signifient facilement « angoisse très forte »; les citations de T.L. sont éloquentes à ce sujet :

« En grant paine est e en turment, En grant pensé, en grant anguisse » (Tristan Thomas);

« Ensi qu'il estoit là tous seulz Moult *pensieus* et se demenoit » (Meliador).

Dans l'exemple suivant nous trouvons la traduction exacte de ἔκοτασις = excessus :

« Quant il vit les puceles, molt en est effreés Et de la biauté d'eles est issi trespensés »

(Rom. d'Alex., Alex de Paris, III, v. 3367-8, in Elliott II).

C'est le « ravissement » que propose *Blaise* pour la traduction de *excessus* et qu'emploie le Psautier édité par Apfelstedt.

58) PRÉVISON pour prévision.

Dans les Concordances du TLF, K. 893, p. 240, nous lisons d'Aragon la citation suivante : « ... L'éclat dépassa toute prévison possible... » (Les beaux quartiers, IIe Partie, Paris, chap. X).

Dans l'éd. du Club français du Livre (1950, p. 217) nous lisons pour ce passage prévision. Prévison doit donc être une faute d'impression.

- 59) RAISON 'prière '.
- 1) Gdf (VI, 567c) cite, avec le sens de « prière » l'exemple suivant : « lors se ressouvenant d'une *raison* que son précepteur luy avoit apprise en son jeune age, il la commença a dire : Deus, adjutor meus...» (Brantôme, éd. 1666).

N'est-ce pas une faute de lecture pour *oraison*? L'éd. Buchon I, 566a des Œuvres de Brantôme donne pour ce passage «une *oraison* » et l'éd. Lalanne V, 273 « un *oraison* ».

- 2) Dans Floire et Blancheflor II (éd. Pelan, p. 46, vers 852), après la prière de Floire, nous lisons : «A tant a sa raison fenie» (et au Glossaire on dit : raison « oraison »). Est-ce une faute du copiste ou de l'éditeur ? Avant la prière de Floire, au vers 827, on lit : « De s'oroison est redreciee ». Dans l'éd. Krüger, qui a utilisé le même ms., au vers 853, on lit également : «A tant a sa raison fenie ». Dans son Glossaire l'éditeur précise : raison « Rede » ; or il ne s'agit pas d'un discours mais d'une prière ; il faut donc lire s'oraison ?
- 3) Les divers mss de *Joseph d'Arimathie* présentent pour un même passage (éd. Hucher I, 263) les variantes suivantes : son oraison (Weidner 1231), so oraison (ms. Didot), sa raison (ms. C et Arsenal).
- 4) Des erreurs de lecture se trouvent également dans les textes médiévaux latins. Voici un passage des Dialogues du Pape Grégoire le Grand : « Nam multi nostrorum mentis oculum fide pura et uberiore oratione mundantes... » (éd. Umberto Moricca, Greg. Magni Dialogi, Roma 1924). Le meilleur ms. porte oratione, mais dans d'autres mss plus tardifs on lit ratione, racione. Pourtant le texte grec dont s'est inspiré Grég. le Grand (Zacharias, in Migne, 77, 332 B) donne pour ce passage διάθεσις « arrangement, disposition »; c'est donc ratio qui conviendrait. D'ailleurs le traducteur du XIIe s. en afr. ne s'y est pas trompé : « Quar li pluisor des nostres l'oelh de lur pense par pure foid et par plantivouse raison nettoient... » (éd. Foerster, Li dialoges Greg. lo Pape, p. 106, 204/3). Mais on voit comment la ressemblance formelle a causé des confusions dans la transmission des mss.

Que conclure de tout ceci ? Est-ce chaque fois une faute de lecture ou d'écriture ? ou bien la proximité sémantique et phonique de raison | oraison I (« discours ») aurait-elle pu entraîner une équivalence raison | oraison 2 (« prière »), si bien que raison aurait pu aussi signifier « prière » ? une espèce d'attraction sémantique... ? C'est pourtant peu probable. En tout cas, le FEW (X, 105-113, ratio, et VII, 385-386, oratio) ne signale pas le sens de « prière » pour le terme raison.

60) RAMOISON = REMAISON? 'branchages'.

Les deux mots sont considérés comme différents par tous les dict. de la langue médiévale et par le *FEW* : ramoison : *FEW*, X, 45b, ramus ; remaison : *FEW*, X, 235 b, remanere.

Sémantiquement, il semble que ces mots soient équivalents : « branchages qui restent dans la forêt après le bûcheronnage ». Le *FEW* (s.v. *ramus*) cite un *remoison* (Orléans 1395) qui pourrait tout aussi bien figurer s.v. *remanere*. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il y a eu convergence et attraction des deux étymons, si jamais il y a deux étymons différents.

En réalité, nous nous demandons si l'un et l'autre de ces deux mots ne sont pas un seul et même diminutif de la racine ram- qui n'aurait rien à voir avec notre suffixe -aison: 1) Il y a des cas où le mot semble masc.: Gdf s.v. ramoison les citations des années 1343, 1355, 1477, et FEW (s.v. remanere) la forme Meuse r'mazon; 2) dans leurs formes certaines attestations paraissent plutôt des diminutifs: ramusson (Gdf VI, 587).

61) RAVEISON 'extase'.

Gdf (VI, 624b) est la victime d'une mauvaise lecture. Il cite : « Extasis raveison » (Glossaire de Conches). Or aussi bien l'édition de M. Roques (I, 331, nº 3107) que le ms. lui-même donnent : « Extasis pameison ».

62) RECOURESON et/ou RECOVRESON?

Dans la Guerra d'Attila (éd. Stendardo) nous lisons : 1) « Mes a la bone spee fist sa recoureson » (II, 1179). — 2) « Alla bone spee oit fet sa recourance » (III, 662). — 3) « Avant que nul secours, ne nulle recovreson » (XIII, 346).

Le ms. que nous avons vérifié porte effectivement recoureson, recourance, mais le scribe écrit de la même manière le u et le v: il n'est donc pas possible d'en tirer une conclusion. L'éditeur pense à un étymon recurrere, puisqu'au glossaire il propose la traduction « ricorso »; alors que pour recovreson il propose la traduction « aiuto »: il semble donc faire une différence.

En afr. recovroison et recovrance sont bien considérés comme des dérivés de recuperare (cf. FEW X, 166b) et non de recurrere. Mais sémantiquement un étymon recurrere « recourir » n'est pas impossible.

63) RELAISON / RELEISON ?

- 1) Gr. d'Hauterive est le seul à donner relaison < relatione « relation, récit ».
- 2) Le Lexique de Godefroy est le seul à donner releison «nouvelle lecture » (sans astérisque, donc le mot devrait se trouver dans Gdf; or il n'y est pas).

Le *FEW* (V, 234b, *lectio*) donne *releison* avec référence au *Lex. de Gdf.*: si ce mot existe vraiment, ce serait un occitanisme, mais il n'est signalé ni par Rayn., ni par Levy, *S.Wb*.

Il est bien entendu qu'il faut distinguer ces mots de *relaisson* « relâche d'une maladie » (Gdf VI, 759 et T.L. VIII, 669, 34).

64) SALUÇON 'salut'.

Dans Amadas et Ydoine (éd. Hippeau, vers 1541-2) nous lisons : « Le duc tramet le missaudour (cheval de prix) / Et .i. saluçon a signour ». Gdf (VII, 296c), Greimas (580b) et le FEW (XI, 126 a, salus) reproduisent ce mot en lui donnant le sens de « salut » et en lui attribuant le genre féminin (ce qui rend le vers faux). Le FEW ajoute même « kurzform in anlehnung an lat. salutatio? ».

En réalité il faut lire : « Et un salu, com a signour » (d'après le ms. B.N. fr. 375, utilisé par Hippeau lui-même). La bonne lecture est dans l'éd. Reinhard (C.F.M.A. n° 51).

65) *seroison, soroison 'soir'.

Borel, Dict. des termes du vx. fr..., II, 169, est le seul à signaler soroison « vespre, soir ».

Or Gdf (X, 668a, s.v. serrer) cite l'expression nuit serrée « nuit complète » (Rob. de Blois); le REW (s.v. *serrare) donne Neuch. sará d nuit « dunkle Nacht »; le FEW enfin ne cite pas le mot soroison s.v. sero.

Est-ce que le soroison de Borel, s'il existe vraiment, serait un croisement d'un hypothétique *seroison dérivé de lat. sero et influencé par soir?

Ou bien, Borel ne donnant ni référence ni contexte, avons-nous à faire à un tout autre mot, serrison « a. de serrer, de tenir enfermé », qui lui ne figure pas non plus dans aucun dict. ?

Nous avons rencontré deux fois serrison dans Maugis d'Aigremont (éd. Castets, R.La.R., XXXVI, 1892, ms. du Collège de Peterhouse à Cambridge

qui date du XIV^e s.). I) p. 42, vers II3I : « Qui tienent le deable en tele serrison / Que de lui movoir n'a ne pooir ne reson ». 2) p. 127, vers 4433 : « Que Charlemaignes tient en tele serrison ».

Le *FEW*, s.v. *serare*, ne signale pas le mot. Il ne connaît que les formes a occitanes correspondantes: XI, 497a, a bearn. *sarrason*, -azon « fermeture »; XI, 499b, a bearn. *sarrason* « a de sceller »; XI, 503a, sous le chapitre « Zusammendrücken, pressen », le *FEW* ne connaît que afr. *serrement* (comme Gdf) « a de serrer, de tenir enfermé ».

66) SORISON '?'.

Ce mot figure, sans explication ni contexte, dans une liste de mots pour rimes chez Baudet Herenc, *Le Doctrinal de la Seconde Rhétorique* (éd. Langlois, III).

Est-ce le diminutif sourisson, -içon « souriceau » (Gdf VII, 533), ou bien un dérivé du verbe sourire, ou bien le soroison de Borel vu plus haut ?

67) SUSQUESUNS '?'.

Dans Gir. de Roussillon (éd. Pfister, v. 5834) nous lisons : « De lances e d'escuz taus susquesuns ». Dans l'éd. Hackett on dissocie sus quesuns avec la mention « leçon obscure ». M. Pfister répète la même mention, propose la traduction « fracas » et l'étymon TŠUK- en renvoyant au FEW, XIII₂, 376, tšok- « bruit provenant de pièces qui se heurtent ».

Donc d'après Pfister ce susquesun serait en somme l'équivalent d'un français *choquaison ?

68) TOEISON 'coupe de bois '.

Gdf (VII, 733a) est le seul à signaler ce mot dans une Charte de 1312 : « Tout nostre bois de la sappoie a vendre et a esploitier la premiere toeison quant li plera ». Est-ce le mot tuaison « a. de tuer », d'où « abattage » ? Mais le terme ne semble employé que pour des êtres vivants, non pour des arbres. Ou bien est-ce plutôt le mot toison « élagage » ? Le FEW, XIII₂, 26a, tondere, donne le fr. tondre « élaguer les arbres », tonture « élagage », etc.

69) TOLOISON 'redevance annuelle, tonlieu?'.

Le mot, avec ce sens problématique, est signalé par Gdf (VII, 738a) et par T.L. (X, 366, 40, qui se contente de renvoyer à Gdf). Voici les deux cita-

302 G. MERK

tions de Gdf, tirées de la même source : « .IIII. muis de vin de rente de toloison... » (Rent. de la prév. de Clerm.); « .x. muis de vin que ledite Oeudeline tenoit de nous et perchevait en toloison chascun an ou terrouer de Clermont » (1283, ib.).

C'est peut-être un croisement entre les deux familles suivantes : a) tol-< lat.-gr. teloneum, toloneum « douane » : cf. tollieu, tolle « sorte d'impôt, péage » (FEW, XIII₁, 165, teloneum) ; b) tollir < lat. tollere « enlever, prélever » : cf. tolte, toute « redevance, impôt », maltoste, etc. « sorte d'impôt » (FEW, XIII₂, 19, tollere). Mais le FEW ne donne toloison ni sous l'un ni sous l'autre de ces deux étymons.

70) TOUDISON erreur pour TONDISON?

Le FEW (XIII₂, 19b, tollere) est le seul dict. à signaler un afr. toudison « enlèvement », chez B. Ste M. (Roman de Troie). Phonétiquement cette forme peut paraître bizarre. A partir du participe lat. toll(i)tum on attendrait plutôt un dérivé *touçon, ou à la rigueur *tollison : cf. saint. tollution « enlèvement » 1614 (sur *tollutum), in FEW, ibid. ; à moins d'admettre un dérivé à partir de l'infinitif afr. toudre...?

Peut-être que ce mot n'a rien à voir avec tollere. Ne serait-ce pas une mauvaise lecture pour tondison (cf. plus haut pousison pour ponsison). Voici le passage d'après l'éd. Constans, S.A.T.F., t. V, p. 329 (une interpolation d'un autre ms.) qui donne toudison:

« Li comandement de mon pere A moi trop dur sunt, jou compere Que la toudison dou mouton Ce n'est par force, ja n'avra hom ».

Il s'agit de l'expédition de la Toison d'Or : le mot tondison a le sens de « toison ».

Pour un autre passage du même roman (v. 767-8) nous avons la même équivalence tondison = toison: 1) dans l'éd. Constans (I, 40) nous lisons: « ... un mouton / Qui tote aveit d'or la toison »; 2) dans Gdf (X, 775, s.v. tondaison), d'après un autre ms. nous lisons: « ... un mouton / Qui d'or out tout la tondison ».

71) TROYAISON '?'.

- G. Mounin, Clefs pour la langue fr. p. 95, reproche à Juilland d'avoir oublié le mot troyaison que citerait Littré dans son Supplément. Le mot ne s'y trouve pas.
- G. Mounin aurait-il eu souvenance du frprov. trolliaison, treuillezon « a. et époque du pressurage des vins » (FEW, XIII₂, 41b, torculum)...?
- 72) TUNOSON 'habitude de boire avec excès'.

Le *FEW* (XIX, 190a, s.v. *Tunis*) cite lim. *tunoson* (fém.) avec le verbe *tuna*(*r*) « boire avec excès ». Est-ce que les Tunisiens avaient la réputation de boire avec excès...?

Ne vaudrait-il pas mieux mettre ce mot en rapport avec *tunna* « tonneau », comme le fait Mistral, s.v. *tunason* (bas lim.) ? Le mot devrait donc figurer dans le *FEW* s.v. *tunna* (XIII₂, 414).

73) VEMOISON 'poison'.

Le *FEW* met dans les origines inconnues (XXI, 445a, poison) l'a.flandr. vemoison (fém.). R. De Gorog (*RLiR* 40, 1976, p. 466) pense que c'est une haplologie pour venimoison (cf. a.flandr. envenimoison).

Mais vemoison pourrait aussi être le résultat phonétique normal de *venimatione : Fouché (Phonétique p. 799-802) dit que le seul exemple de la suite
phonique -n'm - > -m- serait $anima > an'me > amme > \hat{a}me$. Vemoison
pourrait en être un second exemple.

Comme dérivés issus de lat. -atione, le FEW (XIV, 234-238, venenum) ne cite que l'aflandr. envenimoison et le fr. mod. envenimation (Lar. 1907). Il n'y a pas d'article *venimen dans le FEW.

Strasbourg.

Georges Merk.